Folio MS 231

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

TRAVAUX PUBLICS
REÇU - 9 AOUT 1991

		111	
		2	
1.		3	
2.		4	
		5	
		6	

ARRÊTÉ

relatif au classement du monument Brunswick
quai du Mont-Blanc et de
la parcelle N° 5958, feuille 38
du cadastre de la commune de Genève-Cité

du -7 août 1991

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du département des travaux publics, datée du 8 mars 1991, de classer, à titre historique et esthétique, le monument Brunswick, sis sur la parcelle N° 5958, feuille 38 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;

vu les pièces du dossier, dont il ressort que le mausolée élevé en 1877-1879 à la mémoire du duc Charles II de Brunswick, mort à Genève le 18 août 1873, par Jean Franel constitue un monument genevois de tout premier plan;

attendu que ce monument qui, selon les désirs du défunt, est inspiré du tombeau gothique des Scaligieri à Vérone, réalisé par Bonino da Campione en 1370-1374, occupe une position dominante tant dans l'image des quais et de la rade que dans celle de la ville toute entière;

vu les observations favorables de la Ville de Genève du 24 avril 1991;

vu le préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites du 8 mai 1991;

vu en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 10 et suivants.

ARRETE :

Le monument Brunswick et la parcelle N° 5958, au sens des considérants, sont déclarés monument classé.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif, dans un délai de trente jours dès sa notification, conformément à l'article 62 de la loi sur la protection des monuments de la nature et des sites, du 4 juin 1976.

Communiqué à :

Travaux 3 ex.
Chancellerie 1 ex.
Serv. L.G. 2 ex.

CONSEIL D'ÉTAT
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

12.04.00-122

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

Tous les numéros des bâtiments figurant sur cet extrait sont précédés de la lettre A.

CADASTRE
MS 231

Extrait du plan cadastral 38

Reproduction interdite ... ces infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de Genève, sect. CITE

Echelle 1:250

Rue Philippe - Plantamour

Feuille

Rue des 40 Alpes

Rue Adhémar FABRI

Mausolée Brunswick

Quai du Mont-Blanc

5958

1020 1

1356 2

1019

1892 1893 1891 1901 1903 1904 1905 1906 1907 1900 1902 1908 1909 1898 1899 1910

431 446 4497 376 377 1173 1361 325 403 430

2979

- 99650 - 81775 - 99625 - 81800 - 99550 - 81825 - 99525 - 81750 - 99500 - 81725 - 99475